Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_273-DE

DC_2026_273

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 10 pouvoirs) : 68	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_273-DE

DC_2026_273

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Fonds de soutien à la biodiversité travaux Aire de Loisirs - Commune de Montautour

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5216 et L. 5216-5 qui prévoient qu'un fond de concours peut être versé entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil d'agglomération et des Conseils municipaux concernés ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2019_217 du Conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 approuvant le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
Vu la délibération n° 2022_064 du Conseil d'agglomération du 7 avril 2022 portant arrêt du projet de territoire et notamment son axe 2.6, visant à protéger notre environnement avec une gestion des déchets performante et des mesures de préservation de la biodiversité ;
Vu la délibération n° 2023_270 du conseil d'agglomération du 9 novembre 2023 approuvant le dispositif de fonds de soutien aux mesures de préservation de la biodiversité ;
Vu le courrier de demande de fonds de soutien de la commune de Montautour, en date du 23 juillet 2024 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Transitions écologique en novembre 2024 ;

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut verser des fonds de concours à ses communes membres pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, par dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité, dès lors que, d'une part, le montant total des fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours et, d'autre part, que le bénéficiaire du fonds assure une participation minimale au financement du projet fixée à 20% du montant HT total des financements apportés par des personnes publiques ;

Considérant que le versement du fonds de soutien interviendra après réception par l'agglomération de l'ensemble des factures concernant le projet en question, et que le montant de la subvention sera calculée selon ces factures reçues ;

Considérant le projet de territoire visant à soutenir des mesures de prévention de la biodiversité sur le territoire ainsi qu'à la mise en œuvre opérationnelle du PCAET, et plus particulièrement son orientation visant à protéger la biodiversité en limitant l'artificialisation des sols, en diminuant l'éclairage nocturne, en protégeant la trame verte et bleue et en renforçant le bocage ;

Considérant la volonté, à travers la mise en place de cette aide, d'accompagner les communes dans la réalisation d'études et/ou travaux de renaturation des espaces urbanisés rendant les territoires plus résilients face aux effets du dérèglement climatique ;

Considérant que sont particulièrement attendus, des projets valorisant l'infiltration des eaux pluviales dans des aménagements végétalisés publiques et privilégiant la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ;

Considérant que le fonds de soutien doit concourir à préserver la biodiversité ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_273-DE

DC_2026_273

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant que ledit projet permet la création d'un véritable espace de fraîcheur en centre-bourg de la commune, végétalisé et multigénérationnel ;

Considérant que ledit projet est éligible à une aide financière de 30 % du montant des travaux, plafonnée à 30 000 € ;

Considérant le montant total HT des dépenses du volet « travaux » engagées par la commune de Montautour à hauteur de 81 221,75 € HT, pour la réalisation des travaux concernant son aire de loisir ;

Il vous est proposé :
- D'accorder une aide financière à la commune de Montautour de 24 366,52 € au titre du fonds de soutien aux mesures de préservation de la biodiversité, volet « travaux » ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 68

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 68**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.